



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 26 mai 2025 A 18H30
EN MAIRIE

Le 26 mai 2025 à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Valérie, BURAVAND Jean-Paul, Adjointes au Maire.

AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, BURAVAND Valérie, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, SOLINAS Alexandra, PAONE Nathalie, BURAVAND Julien, TEISSEDE Christine, Conseillers Municipaux,

Absents excusés :

AMY Renée (pouvoir donné à DURBESSON Audrey)

DEFIANAS Anne Laure (pouvoir donné à BURAVAND Jean Paul)

BRISENO Laetitia (pouvoir donné à SOLINAS Alexandra)

MAFFEI Pascal (pouvoir donné à BENEDETTI Gilbert)

Absents : FABRE Patrice,

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, Madame BURAVAND Valérie est nommée à la majorité de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I - Adoption du procès-verbal de la séance du 10 avril 2025 :

Le procès verbal est adopté à l'unanimité

II - Compte-rendu des décisions municipales prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N°56/2025 : Acquisition d'une table de pique-nique pour la Carrière des Bruns.

N°57/2025 : Acquisition de 6 bancs extérieurs pour la Carrière des Bruns et d'une poubelle pour le centre-village.

N°58/2025 : Mise à disposition à titre onéreux de l'Eglise St Joseph à l'association Chœur Escandihado (Misa Andina).

N°59/2025 : Mise à disposition à titre onéreux de l'Eglise St Joseph à l'association Art et Musique du Grès.

N°60/2025 : Signature d'un bail avec M. Maximilian Arnoldi concernant le logement communal sis 1 Rue Pissantour.

N°61/2025 : Demande de subvention au Département des Bouches-du-Rhône et approbation du plan de financement prévisionnel (Acquisition de pièges sélectifs Frelons Asiatiques).

N°62/2025 : Travaux Carrière de Boulbon/Festival d'Avignon 2025– SARL ROQUE.

N°63/2025 : Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne Poste – Agence d'Architecture Marestein Gourraud.

N°64/2025 : Gros travaux de mise en protection de la forêt contre les incendies - abattages d'arbres dans les zones OLD de la commune – SARL DONNADIEU BOIS.

N°65/2025 : Travaux fibre logements St Christophe : Câblage jusqu'au point de raccordement – ORANGE SA.

N°66/2025 : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition et la mise en œuvre opérationnelle du projet de territoire – SARL TERALIA.

N°67/2025 : Visite pour contrôle d'ouvrage - Carrière - Festival d'Avignon – OZONE.

N°68/2025 : Travaux d'entretien des zones grillagées - Carrière - Festival d'Avignon – OZONE.

N°69/2025 : Gros travaux de mise en protection de la forêt contre les incendies - Nettoyage d'un gaudre - PROVENCE ENVIRONNEMENT.

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions

III - Avenant 2 – Lot 3 Démolition, Gros œuvre, rénovation et façades – Marché de travaux pour la rénovation et l'extension du site « Saint Christophe » :

Rapporteur : Monsieur Jany FROISSART

M. FROISSART rappelle que par délibération n° 108/2024 du 19 septembre 2024, le Conseil municipal a décidé d'attribuer le lot 3 DEMOLITIONS – GROS ŒUVRE – RENOVATION & FACADES à l'entreprise ROURA pour un montant de travaux de 385 438,75€ HT, soit 462 526,50 € TTC.

Un avenant a été pris par délibération n°232025 du 03 mars 2025 pour un montant de -723,00 € HT portant le montant du marché à 384 715.75 € HT.

M. FROISSART expose qu'il convient de prendre un 2° avenant suite aux préconisations du maître d'œuvre pour la dépose des deux noues existantes en mauvais état sur le fronton du presbytère et leur réalisation à neuf en zinc. Le détail des modifications est annexé à la présente.

Le montant de l'avenant n°2 s'élève à 2 500 € HT,

Le nouveau montant du marché global s'élèvera à 387 215.75 € HT soit 464 658.90 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir ouï l'exposé de M. FROISSART et en avoir délibéré
A l'unanimité

APPROUVE la signature de l'avenant 2 – lot 3 DEMOLITIONS – GROS ŒUVRE – RENOVATION & FACADES à l'entreprise ROURA, pour un montant de 2 500 € HT, soit 3 000 € TTC correspondant aux travaux décrits ci-dessus.

FIXE le nouveau montant global du marché à 387 215.75 € HT, soit 464 658.90 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

IV - Avenant 2 – Lot 3 Démolition, Gros œuvre, rénovation et façades – Marché de travaux pour la rénovation et l'extension du site « Espelido » :

Rapporteur : Monsieur Jany FROISSART

M. FROISSART rappelle que par délibération n° 107/2024 du 19 septembre 2024, le Conseil municipal a décidé d'attribuer le lot 3 DEMOLITIONS – GROS ŒUVRE – RENOVATION & FACADES à l'entreprise ROURA pour un montant de travaux de 521 515.46 € HT, soit 625 818.55 € TTC.

Par délibération n° 22/2025 du 3 mars 2025, un avenant n°1 a été approuvé, fixant le nouveau montant global du marché à 513 345.05 € HT soit 616 014.06 € TTC.

M. FROISSART expose qu'il convient de prendre un avenant n°2 à la suite d'une erreur matérielle sur le fond de l'avenant 1 (erreur de ventilation entre le lot3 et le lot 4). Le détail des modifications est annexé à la présente.

Le montant de l'avenant s'élève à -12 967.02€ HT.

Le nouveau montant du marché global s'élèvera à 500 378.03 € HT, soit 600 453.64 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir ouï l'exposé de M. FROISSART et en avoir délibéré
A l'unanimité

APPROUVE la signature de l'avenant 2 – lot 3 DEMOLITIONS – GROS ŒUVRE – RENOVATION & FACADES à l'entreprise ROURA, pour un montant de -12 967.02 € HT soit - 15 560.42 € TTC correspondant aux travaux décrits ci-dessus.

FIXE le nouveau montant global du marché à
500 378.03 € HT, soit 600 453.64 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

V - Avenant 1 – Lot 4 Charpente, couverture et étanchéité – Marché de travaux pour la rénovation et l'extension du site « Espelido » :

Rapporteur : Monsieur Jany FROISSART

M. FROISSART rappelle que par délibération n° 107/2024 du 19 septembre 2024, le Conseil municipal a décidé d'attribuer le lot 4 CHARPENTE, COUVERTURE ET ETANCHEITE à l'entreprise ROURA pour un montant de travaux de 86 849,47 € HT, soit 104 219,36 € TTC.

Il expose qu'il convient de prendre un avenant n°1 à la demande du maître d'œuvre. Le détail des modifications est annexé à la présente.

Le montant de l'avenant s'élève à 12 967.02€ HT.

Le nouveau montant du marché global s'élèvera à 99 816.49 € HT, soit 119 779.79 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir ouï l'exposé de M. FROISSART et en avoir délibéré
A l'unanimité

APPROUVE la signature de l'avenant 1 – lot 4 CHARPENTE, COUVERTURE ET ETANCHEITE à l'entreprise ROURA pour un montant de 12 967.02 € HT, soit 15 560.42 € TTC correspondant aux travaux décrits ci-dessus.

FIXE le nouveau montant global du marché à 99 816.49 € HT, soit 119 779.79 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

VI - Décision modificative n°1 – Budget principal 2025 :

Rapporteur : Monsieur Vincent CATILLON

M. CATILLON propose au Conseil Municipal la décision modificative n°1 du budget principal 2025 suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-611 : Contrats de prestations de services	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-622 : Rémunérations d'Intermédiaires et honoraires	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-623 : Publicité, publications, relations publiques	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	23 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65568 : Autres contributions	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65748 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	0,00 €	23 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	5 000,00 €	23 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	28 000,00 €	28 000,00 €	0,00 €	0,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir ouï l'exposé de M. CATILLON et en avoir délibéré
A l'unanimité

ACCEPTE et APPROUVE la Décision Modificative n°1 du budget principal de la commune – Exercice 2025 telle que présentée ci-dessus.

VII - Approbation de la Convention pluriannuelle d'études 2025-2026 avec l'AUPA (Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix) :

Rapporteur : Monsieur Jany FROISSART

M. FROISSART rappelle que la commune a lancé l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) en 2010 et le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) a été débattu en conseil municipal en juin 2021.

Depuis, la procédure portant sur ce projet de territoire est à l'arrêt, et la commune dépend toujours du RNU (règlement national d'urbanisme).

Or, depuis quatre années, de nouvelles lois ont été édictées, modifiant considérablement ce contexte et les caractéristiques de la population de Boulbon ont fortement évolué.

Tenant compte de ces évolutions, il est donc indispensable aujourd'hui de reprendre et de concrétiser ce projet.

Ainsi, l'année 2025 sera consacrée à son élaboration et l'année 2026 sera celle de sa formalisation.

C'est dans cet environnement que nous sollicitons un accompagnement de l'AUPA, après que la commune ait adhéré à l'Agence

Ce programme de travail spécifique, à la demande de la commune, doit faire l'objet d'une convention *ad hoc* entre les deux parties.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir ouï l'exposé de M.FROISSART et en avoir délibéré
A l'unanimité

CONSIDERANT la nécessité de signer cette convention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe pour l'actualisation de l'analyse des tendances, la construction du projet communal et la formalisation du PADD avec l'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix – Durance (AUPA).

La séance du Conseil Municipal est suspendue à 19h20, à l'arrivée du club de Saint ELOI de Noves, venu nous saluer.

La séance reprend à 19h26

VIII - Octroi d'une subvention à l'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix – Durance (AUPA) pour l'année 2025 :

Rapporteur : Monsieur le Maire

M. le Maire expose que le conseil municipal par délibération en date du 26 mai 2025 à décider d'approuver la convention pluriannuelle d'études 2025-2026 avec l'AUPA.

L'AUPA étant une association loi 1901, il est précisé dans cette convention que la commune s'engage à subventionner annuellement l'association pendant la durée de la convention, pour la réalisation du projet proposé tel que décrit à l'article 1 ou ultérieurement par voie d'avenant.

Est également précisé que pour l'année 2025, la commune versera à l'AUPA une subvention de 23 000 €, non soumis à la TVA.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir ouï l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré
A l'unanimité

CONSIDERANT qu'il convient de verser à l'AUPA une subvention pour l'année 2025,
ACCORDE au titre de l'année 2025 une subvention de 23 000 € à cette association.

IX - Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association Saint Eloi de Boulbon :

Rapporteur : Madame Audrey DURBESSON

Mme DURBESSON fait la lecture d'un courrier de l'association Saint Eloi de Boulbon sollicitant la commune pour leur apporter une aide financière pour l'achat d'une bétailière.

A la demande de Mme TEISSEDRE, Mme DURBESSON explique que leur dossier annuel de demande de subvention a été déposé en retard.

La demande initiale déposée s'élevait à 9000€.

Aujourd'hui, cette demande est constituée pour l'aide à l'achat d'un véhicule permettant le transport d'un cheval pour participer aux charrettes des villages environnants, faisant ainsi rayonner l'image du village de Boulbon.

Différentes remarques relatives à l'utilisation de ce véhicule, à son lieu éventuel de stationnement, à son coût et son entretien font jour.

Après ces discussions, Monsieur le Maire met au vote l'attribution d'une subvention, majoritairement décidée à hauteur de 3000€, après propositions refusées à 5000€, puis à 4000€

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir ouï l'exposé de Mme DURBESSON et en avoir délibéré
A l'unanimité moins une abstention

CONSIDERANT qu'il convient d'aider l'association Saint Eloi,

VU le dossier de demande de subvention fourni,

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'Association Saint Eloi.

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le mandat de versement de cette aide au budget de l'exercice 2025.

X - Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'OCCE 13 :

Rapporteur : Madame Alexandra SOLINAS

Mme SOLINAS expose que l'école primaire des Saules a organisé une sortie scolaire le 15 mai 2025 au Planet Océan à Montpellier (Aquarium) pour laquelle l'école a sollicité un devis de transport en autocar auprès de la société SEGURA.

L'Education Nationale ayant averti l'école peu de temps avant la date de la sortie de l'annulation de la prise en charge financière prévue pour le transport, Mme SOLINAS propose d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 877 € à l'OCCE 13 correspondant à l'acompte versé par l'école.

La facture du solde d'un montant de 877 euros sera directement adressée à la mairie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir ouï l'exposé de Mme SOLINA S et en avoir délibéré
A l'unanimité

CONSIDERANT qu'il convient d'aider l'école primaire des Saules,

VU le dossier de demande de subvention fourni,

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 877 € à l'OCCE 13.

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le mandat de versement de cette aide au budget de l'exercice 2025.

XI - Demande de subvention 2025 au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre des travaux de proximité pour la réalisation des travaux de rénovation et d'amélioration énergétique du foyer de la Montagnette et de la salle Jacques Buravand – Tranche 1 :

Rapporteur : Monsieur Vincent CATILLON

M. CATILLON expose à l'assemblée qu'il convient de demander une subvention au titre des travaux de proximité pour la réalisation des travaux de rénovation et d'amélioration énergétique du foyer de la Montagnette et de la salle Jacques Buravand – Tranche 1. Exercice 2025.

Il propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la réalisation de ces travaux.

Considérant que le montant de travaux à réaliser dépasse le montant total de travaux autorisés pour une demande de subvention 2025 au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre des travaux de proximité, et que d'autres sources de financement sont à rechercher,

Le conseil municipal décide d'ajourner et de reporter cette délibération.

XII - Demande de subvention 2025 au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre des travaux de proximité pour la réalisation des travaux de rénovation et d'amélioration énergétique du bâtiment de la Poste en vue de la création de 2 logements :

Rapporteur : Monsieur Vincent CATILLON

M. CATILLON expose à l'assemblée qu'il convient de demander une subvention au titre des travaux de proximité pour la réalisation des travaux de rénovation et d'amélioration énergétique du bâtiment de la Poste en vue de la création de 2 logements. Exercice 2025.

Il propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la réalisation de ces travaux, le montant global s'élevant à 85 000 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir ouï l'exposé de M. CATTILLON et en avoir délibéré
A l'unanimité

CONSIDERANT la nécessité de réaliser ces travaux,

DECIDE de les réaliser,

SOLLICITE du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône l'octroi d'une subvention de 70%, au titre des travaux de proximité pour la réalisation des travaux de rénovation et d'amélioration énergétique du bâtiment de la Poste en vue de la création de 2 logements, soit un montant de 59 500 € HT,

SOUHAITE réaliser ces travaux au 1er semestre 2025,

ARRETE comme suit le plan de financement de l'opération :

- Montant des travaux : 85 000 €
- Subvention du Conseil Départ. des B.d.R. : 59 500 €
- Autofinancement communal, le reste, soit : 25 500 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ces travaux et de cette aide.

XIII - Demande d'aide financière au conseil départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif Aide à l'embellissement des façades et paysages de Provence :

Rapporteur : Monsieur Jany FROISSART

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le département propose une aide aux communes pour la mise en valeur des centres anciens et des paysages de Provence. Ainsi, les communes qui décident d'accorder une subvention à leurs habitants pour la rénovation de leurs façades peuvent bénéficier d'une subvention de 70% du montant de l'aide accordée. Cette aide doit s'inscrire dans un cadre réglementaire départemental défini avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches-du-Rhône et, représenter, pour le particulier, un montant minimum de 50% du montant des travaux dans la limite d'un coût plafond au m² (200€/m² pouvant être porté à 300€/m² selon la complexité technique de la rénovation).

Par délibération du 24/02/2020, la commune de BOULBON a approuvé son adhésion au dispositif départemental d'aide à la rénovation des façades en centre-ville, et adopté le règlement

d'attribution et les recommandations architecturales et techniques qui en définissent ses modalités d'intervention.

Pour la période du 01/01/2025 au 30/06/2025, Monsieur le Maire a été saisi pour le ravalement d'un immeuble correspondant à une demande de subvention, soit un montant total accordé de 9 750 €.

L'ensemble de ce dossier a été jugé complet et recevable par le comité technique qui s'est réuni en mairie le 30/01/2025.

Le versement des subventions par la commune est subordonné au contrôle des travaux par l'équipe opérationnelle compétente, à la présentation des autorisations administratives et des justificatifs de dépenses correspondantes, et au respect par le bénéficiaire des prescriptions architecturales et techniques.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir ouï l'exposé de M. FROISSART et en avoir délibéré
A l'unanimité

Considérant la nécessité de demander une aide financière au conseil départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif d'aide à l'embellissement des façades et paysages de Provence.

ATTRIBUE la subvention au propriétaire privé, dont la liste est jointe en annexe 1 pour un montant global de 9 750 €,

SOLLICITE la participation financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 70 %, soit un montant de 6 825 € au titre du dispositif d'aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à cette demande.

XIV - Fixation des tarifs de la location des arènes à compter du 1^{er} juin 2025 :

Rapporteur : Madame Audrey DURBESSON

Mme DURBESSON expose au conseil municipal qu'il convient de fixer les tarifs de location des arènes.

Elle propose de fixer les tarifs comme suit :

	PART FIXE		PART VARIABLE	
	Journée	Week-end	Journée	Week-end
Associations Boulbonnaises (loi 1901)	0 €	0 €	0%	0%
Associations extérieures à la commune	1 000 €	1 500 €	3%	3%
Résidents Boulbonnais				
<i>But non lucratif</i>	600 €	1 000 €	0%	0%
<i>But lucratif</i>	1 000 €	1 500 €	3%	3%
Sociétés commerciales Boulbonnaises				
<i>But non lucratif</i>	800 €	1 200 €	0%	0%
<i>But lucratif</i>	1 000 €	1 500 €	3%	3%
Particuliers ou sociétés commerciales extérieurs	1 500 €	2000 €	3%	3%

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir ouï l'exposé de Mme DURBESSON. et en avoir délibéré
A l'unanimité

FIXE à compter du 1^{er} juin 2025, les tarifs de location des arènes comme suit :

	PART FIXE		PART VARIABLE	
	Journée	Week-end	Journée	Week-end
Associations Boulbonnaises (loi 1901)	0 €	0 €	0%	0%
Associations extérieures à la commune	1 000 €	1 500 €	3%	3%
Résidents Boulbonnais				
<i>But non lucratif</i>	600 €	1 000 €	0%	0%
<i>But lucratif</i>	1 000 €	1 500 €	3%	3%
Sociétés commerciales Boulbonnaises				
<i>But non lucratif</i>	800 €	1 200 €	0%	0%
<i>But lucratif</i>	1 000 €	1 500 €	3%	3%
Particuliers ou sociétés commerciales extérieurs	1 500 €	2000 €	3%	3%

DIT qu'une réservation ne deviendra effective qu'après versement d'une somme non remboursable représentant 50% du prix de la location.

DIRE qu'une caution de 1 500 € devra être versée en sus de la location en garantie des dégâts éventuels.

FIXE une caution de 200 € qui devra être versée en sus de la location en cas de non-nettoyage ou mauvais nettoyage des arènes, des pièces adjacentes, et des extérieurs.

AUTORISE M. le Maire à établir un règlement de location reprenant l'ensemble des mesures précitées.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

XV - Remboursement des sommes versées pour la location de la salle Jacques Buravand :

Rapporteur : Madame Audrey DURBESSON

Mme DURBESSON expose à l'assemblée la demande de remboursement de la location de la salle Jacques Buravand par Monsieur José CABEZA, qui avait réservé la salle pour le samedi 8 mars 2025. Son traiteur n'ayant pas tenu son engagement, il a été dans l'obligation d'annuler sa soirée.

Elle précise que le contrat de location de la salle Jacques Buravand prévoit un remboursement des sommes versées uniquement en cas de force majeure reconnue par le conseil municipal.

M ; CATTILLON précise que nous ne sommes pas là dans un cas de force majeure telle que le précise le droit.

Il convient donc de délibérer afin de permettre le remboursement des sommes versées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir ouï l'exposé de Mme DURBESSON. , le vote s'établit comme suit :
11 voix contre le remboursement
6 abstentions

0 vote pour

CONSIDERANT que l'annulation de cette location n'est un cas de force majeure
DECIDE de ne pas rembourser Monsieur José CABEZA.

XVI - QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire demande si la réserve communale est prête à assurer une partie de la sécurité de la course cycliste du 1^{er} juin

Monsieur Patrick POUSSIN informe que la flavescence dorée (maladie de la vigne à l'origine de pertes de récolte importantes), est à nos portes.

Monsieur FROISSART explique qu'il y aura besoin que les services techniques arrosent durant les vacances, les légumes cultivés par les enfants, dans le jardin de l'école des saules

Mme DURBESSON informe de la création d'une nouvelle association « MOUV and FIT »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h55.

Vu, le secrétaire de séance
Mme Valérie BURAVAND



Le Maire :
M. Jérémie BECCIU

